



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

## Trente-troisième session

Rabat (Maroc), 26-28 mars 2024 et 18-20 avril 2024

## Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023

Le présent document rend compte des avancées majeures et des principaux résultats obtenus par la FAO dans la région Afrique au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Il met également en relief la contribution de la FAO à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) grâce à une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, aux fins de l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie (les quatre améliorations), sans que personne ne soit laissé pour compte.

Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a relevé les défis et saisi les possibilités au sein des systèmes agroalimentaires en orientant ses programmes de manière à mettre en œuvre les quatre améliorations. Ces réorientations ont aidé l'Organisation à nouer des partenariats porteurs de transformation, à renforcer les liens entre ses activités dans les domaines des connaissances et l'investissement et à soutenir la prise de décisions fondées sur des éléments factuels.

La FAO a concentré ses activités dans la région Afrique dans le cadre des priorités régionales suivantes:

- Priorité régionale 1: Systèmes de production agroalimentaire durables;
- Priorité régionale 2: Systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition;
- Priorité régionale 3: Mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles;
- Priorité régionale 4: Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté.

Ces priorités régionales ont tenu lieu de mécanisme d'exécution aux niveaux national, sous-régional et régional et visaient à renforcer l'impact des activités de la FAO pendant l'exercice biennal.

On trouvera dans le présent document la description des réalisations accomplies quant à la mise en œuvre des priorités de la FAO et des priorités régionales dans le cadre des activités menées par l'Organisation, ainsi que l'expérience acquise à cet égard. Y sont aussi mis en relief les thèmes transversaux pertinents, les partenariats notables, les lacunes et les nouvelles méthodes de travail.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

Les participants à la Conférence régionale sont invités à:

- a. prendre note des réalisations accomplies dans le cadre de la mise en œuvre des priorités régionales dans la région Afrique, notamment l'impulsion donnée à l'écosystème entrepreneurial aux niveaux national, sous-régional et régional, la transposition à plus grande échelle du dialogue et des concertations avec le secteur privé et les institutions multilatérales de financement du développement, l'élaboration du plan par étapes du programme de la FAO destiné aux petits États insulaires en développement (PEID) en Afrique, la croissance exponentielle du portefeuille des activités de l'Organisation relatives à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et les avancées obtenues aux fins du renforcement de l'intégration du numérique dans les projets et les programmes de la FAO;
- b. noter les réalisations accomplies quant à la mise en œuvre des stratégies et des initiatives de l'Organisation dans la région Afrique;
- c. prendre note de l'accent mis sur la prise en main et le pilotage par les pays de la programmation de l'exécution des priorités régionales favorisant l'engagement essentiel des gouvernements, ainsi que la participation à haut niveau et le rôle moteur de ces derniers, eu égard aux objectifs de développement durable (ODD) dans la région, en particulier les ODD 1 et ODD 2;
- d. reconnaître les avancées obtenues dans l'harmonisation des programmes et la collaboration entre les bureaux sous-régionaux et régionaux, ainsi que le renforcement de la fonction portant sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans les bureaux sous-régionaux;
- e. noter les progrès obtenus dans le renforcement des liens entre les activités de la FAO et l'investissement grâce à des partenariats resserrés avec le secteur privé et les institutions de financement du développement, en complément du travail réalisé avec les petits producteurs et leurs organisations.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

## I. Introduction

1. Le présent document sur les résultats de la FAO dans la région en 2022-2023 vise à montrer que les activités de l'Organisation constituent une base conceptuelle solide et offrent des moyens d'action qui permettent aux pays de la région d'obtenir des résultats, lesquels contribuent aux quatre améliorations et aux cibles des ODD relatives aux systèmes agroalimentaires.
2. On y trouve, en particulier, la description des résultats obtenus dans la région Afrique au cours de l'exercice biennal 2022-2023, y compris les principaux faits saillants et les thèmes transversaux relevant du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031.
3. Le présent document met aussi en exergue les nouvelles méthodes de travail, les nouvelles modalités et les nouveaux programmes de la FAO mis en place en 2022 et 2023, ainsi que les effets correspondants sur les activités de l'Organisation dans la région.
4. Sont tout d'abord décrites les grandes tendances et les principales évolutions qui ont une influence sur les systèmes agroalimentaires en Afrique, y compris leurs incidences, et les interventions de la FAO. On trouve ensuite l'exposé des réalisations de l'Organisation dans la région Afrique, qui est articulé autour des quatre priorités régionales alignées sur les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) du Cadre stratégique susmentionné. La présentation porte aussi sur les initiatives, les accélérateurs, les thèmes transversaux et les partenariats de l'Organisation dans la région. Outre les réalisations, sont également abordées les nouvelles méthodes de travail de la FAO et la situation de la région s'agissant des réponses apportées aux attentes de manière efficiente et efficace, en fonctionnant comme une seule et même organisation. En conclusion, on trouvera une analyse des lacunes et des enseignements tirés de l'expérience s'agissant de la mise en œuvre des stratégies, des initiatives et des activités programmatiques de la FAO dans la région Afrique pendant l'exercice biennal 2022-2023.

### Évolution du contexte et modifications apportées aux priorités

5. Les incidences de la pandémie de covid-19 et de la guerre en Ukraine sur les prix des denrées alimentaires et les investissements dans le secteur agricole font partie des principaux éléments qui orientent les activités de la FAO dans la région Afrique. Les tendances négatives observées en ce qui concerne la déforestation, la perte de biodiversité et le changement climatique ont accru la pression exercée sur les écosystèmes. Le manque de débouchés professionnels décents et une protection sociale insuffisante ont contribué au creusement des inégalités. Ces problèmes ont conjointement aggravé l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les inégalités. Les évolutions démographiques, l'urbanisation, la hausse des revenus et la numérisation continuent toutefois à offrir des possibilités de transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique.
6. La FAO a relevé ces défis en réorientant ses priorités programmatiques de manière à :
  - a. traiter les répercussions socioéconomiques de la covid-19 et de la guerre en Ukraine, viser la réduction des pertes alimentaires, encourager une mécanisation durable et tirer parti des solutions numériques en faveur de la productivité et de l'accès aux marchés (*amélioration de la production* [AP]);
  - b. influencer les stratégies, les politiques et l'évolution des comportements en faveur d'une bonne alimentation, promouvoir les aliments traditionnels, soutenir la mise en œuvre des plans par étapes nationaux en faveur de la transformation des systèmes alimentaires et améliorer l'accès aux échanges commerciaux des acteurs des chaînes de valeur de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment les femmes et les jeunes (*amélioration de la nutrition* [AN]);
  - c. intensifier les pratiques agricoles climato-intelligentes, améliorer la gouvernance des ressources naturelles, mobiliser des fonds destinés à l'action climatique et déterminer les possibilités offertes par le programme envisagé à l'issue de la 27<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (*amélioration de l'environnement* [AE]);

- d. mettre l'accent sur les interactions entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que sur la reprise à long terme et le renforcement de la résilience, les politiques inclusives de protection sociale, les possibilités offertes aux femmes et aux jeunes dans le secteur agroalimentaire, l'accroissement des investissements au moyen de l'initiative Main dans la main et une croissance inclusive dans les PEID d'Afrique (*amélioration des conditions de vie [AV]*).

7. Ces évolutions des priorités ont permis à la FAO de catalyser l'investissement dans les systèmes agroalimentaires, de renforcer les liens avec les institutions multilatérales de financement du développement et de soutenir la prise de décisions fondées sur des données factuelles en faveur de la création d'emplois, de l'accès aux marchés et aux échanges commerciaux, d'une bonne alimentation, du renforcement de la résilience et de programmes ciblés de protection sociale.

### Résultats obtenus dans la région

8. Conformément à ce que les participants à la 32<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Afrique ont approuvé, la FAO est passée à une nouvelle architecture programmatique en Afrique, qui compte quatre priorités régionales:

- a. Priorité régionale 1: Systèmes de production agroalimentaire durables;
- b. Priorité régionale 2: Systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition;
- c. Priorité régionale 3: Mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles;
- d. Priorité régionale 4: Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté.

9. Les quatre priorités régionales sont alignées sur les 20 DPP du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, afin d'aider les membres à concrétiser le Programme 2030, la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie<sup>1</sup> et l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) intitulé «L'Afrique que nous voulons»<sup>2</sup>.

10. Les recommandations formulées par les participants à la 32<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Afrique ont été prises en compte, notamment comme suit:

- a. mobilisation de 256 millions d'USD (fin septembre 2023) à l'appui des membres grâce au Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
- b. 400 millions d'USD<sup>3</sup> du programme de renforcement de la résilience de la Grande muraille verte d'Afrique en faveur de huit pays<sup>4</sup> afin de stimuler la résilience des ménages vulnérables face aux incidences du changement climatique, tout en atténuant les émissions dans les paysages remis en état;
- c. programme semestriel visant à accélérer le mentorat et lancé afin d'aider 50 dirigeantes de petites et moyennes entreprises (PME) actives dans le secteur agroalimentaire (FAO et Réseau international agroalimentaire);
- d. lancement de la formation en ligne intitulée Agripreneurship 101, à laquelle ont participé 859 jeunes entrepreneurs agricoles africains.

---

<sup>1</sup> <https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2020/10/Malabo-Declaration-on-Agriculture-French.pdf>.

<sup>2</sup> [Vue d'ensemble \(page web\)](#) et [version populaire \(pdf\)](#) de l'Agenda 2063 : «L'Afrique que nous voulons».

<sup>3</sup> Proposition présentée au Fonds vert de Copenhague pour le climat (FVC) d'un montant de 150 millions d'USD, auquel s'ajoutent 250 millions d'USD cofinancés par les pays participants, les partenaires nationaux et régionaux et la FAO.

<sup>4</sup> Burkina Faso, Djibouti, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad.

*A. Priorités régionales et principales réalisations*

**Priorité régionale 1: Systèmes de production agroalimentaire durables**

DPP	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 15.2, 9.5	Systèmes de production animale, et plateformes et actions à l'appui de l'approche «Une seule santé»  Systèmes de production végétale et de protection des cultures
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c.	Systèmes de production halieutique et aquacole
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8.	Systèmes de production animale, et plateformes et actions à l'appui de l'approche «Une seule santé»
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3, 6.b, 14.b	Systèmes de production végétale et de protection des cultures
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8.	Systèmes de production végétale et de protection des cultures

11. La priorité régionale 1 était axée sur l'amélioration des pratiques agricoles durables de production végétale, l'exploitation de l'innovation numérique et le renforcement des capacités régionales en matière de gestion efficace des maladies et de développement de la pêche, l'accent étant mis sur les éléments ci-après.

- a. *Systèmes informatiques* – la FAO a mis au point le [système de gestion d'informations sur l'agriculture](#) destiné à 16 membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et a mis à l'essai une base de données halieutiques et aquacoles complète. On entend ainsi régler les problèmes qui se posent de longue date en matière de données et fournir des éléments factuels au service de la planification stratégique et de la prise de décisions.
- b. *Solutions numériques* – La FAO a élaboré un programme-cadre relatif à l'innovation numérique à l'intention de la région au moyen de la [Stratégie en faveur de l'innovation numérique au service des systèmes agroalimentaires en Afrique](#), programme-cadre qui devrait permettre d'intégrer de manière significative une meilleure utilisation des solutions numériques durables et inclusives dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires africains.
- c. *Approches innovantes* – La FAO a mis au point l'initiative Un million de silos pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel<sup>5</sup> et un programme agroécologique décennal en Afrique de l'Ouest pour, respectivement, exploiter des technologies après récolte améliorées (chaîne d'entreposage) et permettre une transition à grande échelle des systèmes agroalimentaires nationaux vers l'approche agroécologique.

<sup>5</sup> Résultat d'un appel que la FAO a lancé à tous ses partenaires techniques et financiers en vue d'aider la CEDEAO aux fins de son élaboration et de son exécution, l'initiative Un million de silos appuie la mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage de la CEDEAO et vise à porter les capacités de stockage de 500 000 à 1 million de tonnes de 2023 à 2026, afin de réduire les pertes après récolte, de renforcer la sécurité sanitaire des aliments (grâce à la réduction des risques liés à la contamination par les mycotoxines) et d'améliorer l'accès aux marchés et les réglementations correspondantes, en particulier pour les petits exploitants. L'objectif ultime est de contribuer au renforcement de la résilience des moyens d'existence et à la mise en place de systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces en aidant les petits exploitants et les communautés d'éleveurs à mieux conserver et gérer leurs stocks vivriers, à lutter contre la malnutrition et à établir des termes de l'échange plus prévisibles et plus favorables.

- d. *Coordination multisectorielle* – Au moyen de l’approche «Une seule santé», 24 pays<sup>6</sup> ont renforcé leurs capacités en matière de prévention, de lutte et d’intervention face aux maladies animales. Un outil de cartographie «Une seule santé» a été approuvé par le Groupe d’experts de haut niveau pour l’approche «Une seule santé» en tant qu’instrument majeur au service de l’évaluation du plan d’action conjoint «Une seule santé» (2022-2026)<sup>7</sup>. L’adoption de bonnes pratiques visant à faire face à la résistance aux agents antimicrobiens et à réduire l’utilisation de ces derniers a été stimulée au moyen de 232 initiatives dans la région.
- e. *Planification stratégique* – Les capacités institutionnelles de planification stratégique et d’investissement dans le secteur agricole ont été renforcées au niveau sous-régional grâce au soutien apporté à la mise au point du plan d’action et d’investissement relatif aux aliments pour bétail et autres aliments pour animaux (Afrique de l’Est et Afrique de l’Ouest) et à la réapprobation de la stratégie de gestion des pertes après récolte (Afrique de l’Est).
- f. *Environnement politique et réglementaire* – La FAO a promu la pêche artisanale à l’occasion de l’Année internationale de la pêche et de l’aquaculture artisanales (2022), ce qui a conduit les représentants régionaux à intégrer la pêche et l’aquaculture artisanales dans leurs déclarations<sup>8</sup>. Les législations relatives à la résistance aux agents antimicrobiens de 15 pays et de trois communautés économiques régionales (Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest [CEDEAO], Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA] et Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel [CILSS]) ont été mises en correspondance, ce qui a aidé les membres à réviser leur législation et à élaborer des lois correspondant aux directives et aux normes internationales (par exemple le Codex Alimentarius) et à renforcer les capacités réglementaires nationales et régionales dans les domaines liés à la résistances aux agents antimicrobiens.

### Priorité régionale 2: Systèmes efficaces et équitables en matière d’alimentation et de nutrition

DPP	Cibles des ODD	Domaines d’action privilégiés dans la région
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4 12.8, 14.b	Disponibilité d’aliments nutritifs, sûrs et accessibles
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2	Politiques, institutions et investissements intelligents en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	Entrepreneuriat agricole et filières agroalimentaires inclusives et résilientes
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 10.a, 17.11	Commerce et débouchés commerciaux au service d’une croissance inclusive
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	Disponibilité d’aliments nutritifs, sûrs et accessibles
AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 8.3, 8.5,10.1, 10.2, 10.7, 14.b	Entrepreneuriat agricole et filières agroalimentaires inclusives et résilientes
AV 5: Initiative Main dans la main	1.1, 1.2, 2.1 2.2, 2.a, 10.1, 10.2	Disponibilité d’aliments nutritifs, sûrs et accessibles  Politiques, institutions et investissements intelligents en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires

<sup>6</sup> Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d’Ivoire, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Libéria, Mali, Madagascar, Malawi, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Togo et Zambie.

<sup>7</sup> La mise en œuvre de l’outil de cartographie «Une seule santé» est conduite au Cameroun, au Ghana, au Libéria et en République-Unie Tanzanie.

<sup>8</sup> À l’occasion de la 7<sup>e</sup> réunion des ministres chargés de la pêche et de l’aquaculture de l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

AV 6: Accroissement des investissements	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5	Politiques, institutions et investissements intelligents en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires
---	----------------------------------	---

12. La priorité régionale 2 était axée sur l'orientation des politiques en faveur d'un environnement propice à une nutrition et une alimentation saines, ainsi qu'au développement du secteur agricole dans la région, l'accent étant mis sur les éléments ci-après.

- a. *Cadres politiques et juridiques* – La FAO a grandement contribué au dialogue de l'après-Malabo. Il a été reconnu que son vaste mandat était déterminant pour soutenir la transformation des systèmes alimentaires. Le travail normatif de l'Organisation a facilité l'adoption d'un modèle de législation alimentaire par le Parlement panafricain. La FAO a influencé efficacement le paysage politique en améliorant les outils stratégiques et les instruments de planification relatifs à la nutrition, aux régimes alimentaires sains, au droit à une alimentation adéquate et à la sécurité sanitaire des aliments, de l'enrichissement des aliments en éléments nutritifs aux spécifications biologiques, en passant par l'innocuité des produits alimentaires, les recommandations nutritionnelles et les pratiques après récolte.
- b. *Programme continental en faveur du développement* – La FAO a continué à soutenir le suivi des indicateurs relatifs à la nutrition dans le cadre du troisième engagement et du tableau de bord de responsabilisation de l'initiative des dirigeants africains pour la nutrition. Les pays ont ainsi pu s'acquitter de leurs obligations au titre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et du 3<sup>e</sup> examen biennal correspondant.
- c. *Solutions fondées sur des données factuelles* – L'Organisation a conduit l'élaboration de données factuelles au service de la prise de décisions et du dialogue sur les politiques relatives à l'adaptation des modèles agroalimentaires à la Zone de libre-échange continentale africaine<sup>9</sup>, l'incubation d'entreprises agroalimentaires et la mise en place d'un environnement propice à une accélération en la matière en Afrique (FAO et Département de l'économie rurale et de l'agriculture de l'UA)<sup>10</sup>, aux aliments traditionnels (FAO, en collaboration avec le Forum pour la recherche agronomique en Afrique)<sup>11</sup> et à la sécurité alimentaire et la nutrition ([Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2023](#)).
- d. *Programmation tenant compte des jeunes* – En collaboration avec l'UA, la FAO a soutenu une programmation tenant compte des jeunes dans la région à l'aide du lancement du document relatif aux [analyses et développement des chaînes de valeur tenant compte des jeunes](#) et des [Directives sur les investissements en faveur des jeunes dans les systèmes agroalimentaires en Afrique](#). L'Organisation a contribué à établir des liens entre les activités de programmation et de planification grâce à la formation de 40 participants de 18 pays africains aux directives sur les investissements.
- e. *Renforcement des systèmes alimentaires* – La FAO a contribué au renforcement des mécanismes de planification et de gouvernance des villes africaines en appuyant l'approbation de la stratégie relative aux systèmes alimentaires par les autorités du comté de Nairobi et son intégration dans le plan national de développement. Des mécanismes de gouvernance alimentaire ont été établis avec le soutien de la FAO à Nairobi et Kisumu (Kenya), à Antananarivo (Madagascar), à Kounghoul et Bambilor (Sénégal), à Kigali et dans le district de Rulindo (Rwanda).

<sup>9</sup> FAO. À paraître. *Agri- Micro, Small and Medium Size Enterprise's (MSMEs) challenges and opportunities for improved trade and competitiveness within the African Continental Free Trade Area (AfCFTA)* études sur les défis à relever et les occasions à saisir pour les microentreprises et les PME afin d'améliorer les échanges et la compétitivité au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

<sup>10</sup> FAO. À paraître. *Agribusiness incubation and acceleration landscape in Africa – Role of agribusiness incubation in promoting agricultural entrepreneurship and enterprise development*. Rome.

<sup>11</sup> FAO. 2024. *Compendium of forgotten foods in Africa. Forum pour la recherche agricole en Afrique*.

### Priorité régionale 3: Mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles

DPP	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	Restauration des écosystèmes et gestion durable des terres Gestion des ressources en eau pour une agriculture durable
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	Intensification de l'agriculture intelligente face au climat Restauration des écosystèmes et gestion durable des terres Gestion de l'eau et gestion durable des terres
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	Restauration des écosystèmes et gestion durable des terres Gestion des ressources en eau pour une agriculture durable Utilisation durable de la biodiversité, gouvernance responsable des ressources naturelles
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6	Utilisation durable de la biodiversité, gouvernance responsable des ressources naturelles

13. La priorité régionale 3 était axée sur la résilience face au changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles et l'intégration de solutions et de services innovants, l'accent étant mis sur les éléments ci-après.

- a. *Financement des activités relatives au climat* – Les partenariats de la FAO avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le FVC ont progressé de près de 60 pour cent dans la région par rapport à l'exercice biennal précédent et ont permis de mobiliser 91 millions d'USD. Cela permet à l'Organisation d'aider plus efficacement les pays à concrétiser leurs priorités environnementales.
- b. *Pratiques agricoles climato-intelligentes* – La FAO a soutenu l'adoption et/ou l'application à plus grande échelle de pratiques climato-intelligentes quant à la gestion durable des forêts, la cartographie des ressources, le suivi de la remise en état, le développement de bioentreprises, l'utilisation efficace de l'eau, l'efficacité énergétique, la conservation, l'agroforesterie et la petite irrigation climato-intelligente.
- c. *Remise en état des paysages* – Les initiatives de la FAO ont contribué à accroître la stabilité des sols, à faciliter l'infiltration de l'eau, à préserver la biodiversité et à améliorer les services écosystémiques dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.
- d. *Solutions innovantes* – Le potentiel des solutions d'irrigation solaire est devenu un domaine important de la participation des parties prenantes de cinq pays sahéliers<sup>12</sup> grâce à la collaboration entre la FAO et l'Institut international de gestion des ressources en eau sur la cartographie du potentiel de l'irrigation solaire et l'orientation des acteurs concernés quant aux possibilités offertes par l'irrigation solaire.
- e. *Données factuelles* – Une collection novatrice de données fiables, complètes et harmonisées sur l'utilisation des terres et le changement d'affectation des terres ([Données en accès libre sur l'environnement, l'agriculture et les terres d'Afrique \[Africa Open DEAL\] et Grande muraille verte africaine](#)) a été élaborée en partenariat avec Google et constitue un instrument fondamental d'aide à la programmation et à la prise de décisions concernant les politiques.

<sup>12</sup> Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal.



- f. *Gestion des risques de catastrophe* – Le soutien de la FAO a été essentiel aux fins de la mise en œuvre de plans nationaux de gestion des risques multiples de catastrophe, ainsi que de préparation et planification, parallèlement à l'élaboration et à la diffusion de données en temps voulu, ainsi que de formations portant sur les ravageurs et les maladies des végétaux (par exemple le criquet pèlerin et la chenille légionnaire d'automne) et sur les aléas climatiques prioritaires (inondations, sécheresses, périodes sèches). Ce soutien apporté aux populations à risque a contribué au renforcement des capacités institutionnelles de gestion des risques et des catastrophes, ainsi qu'au renforcement de la résilience des communautés locales.

#### Priorité régionale 4 – Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté

DPP	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AV 1: Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4, 5.a, 5.c	Égalité des genres et inclusion (domaines transversaux)
AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b	Emploi décent dans les systèmes agroalimentaires
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	Protection sociale à l'appui des moyens d'existence et de la résilience
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	Résilience des moyens d'existence face aux catastrophes naturelles ou causées par l'être humain PEID d'Afrique

14. La priorité régionale 4 était axée sur le fait que le soutien apporté aux systèmes agricoles durables et résilients devait tenir compte des enjeux d'inclusion, de l'autonomisation des jeunes et des femmes, de la protection sociale et des mesures visant à faire face aux crises et rebondir en ne laissant personne de côté, l'accent étant mis sur les éléments ci-après.

- a. *Concertation de haut niveau sur les politiques* – La FAO a catalysé la participation des principales parties prenantes en ce qui concerne les priorités relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires dans six PEID d'Afrique, ce qui a débouché, pour la première fois, sur l'approbation d'un plan par étapes comptant six domaines d'action prioritaires.
- b. *Autonomisation des jeunes* – La FAO a influencé les politiques et plans tenant compte des spécificités des jeunes au Rwanda (stratégie nationale en faveur de l'emploi des jeunes dans les systèmes agroalimentaires 2023-2027<sup>13</sup>) et en Afrique du Sud (stratégie d'autonomisation des jeunes dans le secteur de l'agriculture et du développement rural<sup>14</sup>), ce qui a renforcé la mise en place d'un environnement favorable à l'intégration des jeunes dans le secteur agricole et dans l'économie locale.
- c. *Emploi décent* – Un partenariat entre la FAO et l'Université et Institut de recherche de Wageningen a permis d'obtenir de nouveaux [éléments probants](#) à l'intention des décideurs et des acteurs du développement quant aux technologies novatrices de suivi du travail des enfants (technologie des chaînes de blocs), ce qui devrait catalyser la planification et les investissements dans le domaine de la numérisation au service du suivi du travail des enfants et de la lutte contre ce phénomène dans les filières du secteur agroalimentaire.

<sup>13</sup> Projet en attente de validation.

<sup>14</sup> Projet en attente de validation.

- d. *Protection sociale* – La FAO a aidé la CEDEAO à réviser son cadre relatif à la protection sociale<sup>15</sup> (à partir des enseignements tirés des interventions menées dans le contexte de la pandémie de covid-19 et conformément au protocole UA sur la protection sociale). Cela a contribué à jeter les bases de la mise en œuvre d'un plan de travail conjoint FAO/CEDEAO sur la protection sociale (2022-2024) qui devrait aider la sous-région à se tourner vers des politiques de protection sociale plus inclusives, efficaces et fondées sur des données factuelles.
- e. *Données tangibles eu égard aux interventions en situation d'urgence et aux politiques et à la programmation en la matière* – Les évaluations des données relatives aux urgences ont permis de préciser les incidences de chocs multiples sur l'agriculture, les conditions de vie, la sécurité alimentaire et les marchés, éclairant ainsi la prise de décisions dans 20 pays d'Afrique subsaharienne. Les évaluations du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Cadre harmonisé de la FAO ont permis de communiquer rapidement des données sur la sécurité alimentaire et la nutrition et ont de ce fait éclairé les interventions en situation d'urgence, les politiques et la programmation à moyen et à long terme à l'appui des moyens d'existence dans 35 pays. Dans l'ensemble, l'aide humanitaire de la FAO a permis à 19,6 millions de personnes de surmonter des crises dans les zones touchées.
- f. *Évaluation de la résilience et bonnes pratiques* – La FAO a amélioré les données factuelles à l'appui des programmes de renforcement de la résilience grâce à la définition et à la diffusion de bonnes pratiques, notamment dans les domaines de la résilience face au changement climatique, de l'analyse des conflits, des contributions à la paix<sup>16</sup>, des conflits entre agriculteurs et pasteurs, des déplacements forcés, de la gouvernance des régimes fonciers, de la gestion des ressources naturelles, de l'autonomisation des femmes et des jeunes, des approches relatives à la cohésion sociale et de la diplomatie technique<sup>17</sup>. La FAO a en outre renforcé les capacités des pays en matière d'évaluation de leur résilience dans le contexte du 3<sup>e</sup> examen biennal du PDDAA.

### *B Accélérateurs, thèmes transversaux et partenariats*

15. La région a adopté une approche intégrée visant à tirer parti des quatre accélérateurs dans l'ensemble des priorités régionales, notamment via:
  - a. la mise au point du [système de référence sur la couverture des sols en Afrique de l'Ouest](#)<sup>18</sup> (données);
  - b. la démonstration de faisabilité d'une plateforme numérique d'inspection à distance des aliments au sein de la CEDEAO (*technologies*);
  - c. la mise à l'essai de nouveaux instruments financiers et mécanismes de partage des risques (*innovation*)<sup>19</sup>;

<sup>15</sup> FAO. À paraître. A Social Protection Framework for the Economic Community of West African States (ECOWAS).

<sup>16</sup> FAO. 2023. *Consolidation de la paix au Sahel et en Afrique de l'Ouest – Enseignements et bonnes pratiques liés aux projets du Fonds pour la consolidation de la paix exécutés par la FAO*. Rome.

<sup>17</sup> Rapport d'évaluation du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF) sur la prise en compte des conflits et les contributions à la paix en Afrique.

<sup>18</sup> Di Gregorio, A., Mushtaq, F., Tchana, E., Aw, M., D'Annunzio, R., Muchoney, D., Mamane, B., Mahamane, M., Assoumana, B.T., Mimouni, M., Aubee, E., Enaruvbe, G.O., Mensah, F., Bartel, P. et Henry, M. 2022. West African Land Cover Reference System. Rome, FAO, Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), CEDEAO et Bureau de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (OSS). Produit du partenariat établi entre la FAO, AGRYMET, la CEDEAO, OSS et SERVIR WEST AFRICA, avec la contribution déterminante du groupe de travail technique régional chargé de la couverture des sols et de l'utilisation des terres en Afrique de l'Ouest.

<sup>19</sup> Orientations destinées au Mozambique, sur la base de l'exemple fourni par le système nigérian de partage des risques fondé sur des mesures d'incitation eu égard aux prêts agricoles.

- d. le renforcement des capacités des principales parties prenantes<sup>20</sup> quant à un environnement propice aux pépinières durables d'entreprises agro-industrielles (*compléments*).
16. La FAO a continué d'intégrer **l'égalité femmes-hommes et les jeunes** dans tous les aspects de son travail dans la région Afrique, y compris l'élaboration des politiques et la conception de programmes.
- a. Dans le cadre de l'initiative *Autonomiser les femmes et améliorer leurs moyens de subsistance grâce au commerce agricole: Tirer part de la Zone de libre-échange échange continentale africaine*, en partenariat avec le Centre du commerce international (CCI), la FAO a renforcé les compétences de plus de 310 entrepreneuses agricoles en matière de commerce, de propension à investir et de planification des activités, en encourageant la participation des microentreprises et des PME dirigées par des femmes aux chaînes de valeur régionales.
- b. La FAO a renforcé les capacités d'au moins 1 000 jeunes dirigeants d'entreprises agricoles dans six pays<sup>21</sup>, en termes de connaissances financières et d'accès aux subventions, aux technologies et aux marchés. L'Organisation a facilité l'accès des jeunes aux instances et processus d'élaboration des politiques par l'intermédiaire de plateformes et de réseaux, de campagnes numériques et de manifestations de haut niveau.
17. Afin de continuer à concrétiser le principe qui consiste à ne laisser personne de côté, la région Afrique a contribué à l'élaboration du cadre global relatif à l'inclusion, qui comprend un atelier régional et la participation au laboratoire de réflexion mondial sur l'inclusion. Une compilation d'expériences couronnées de succès en matière d'inclusion au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en Sierra Leone a été élaborée en collaboration avec le siège afin d'éclairer l'intégration et la prise en compte de l'inclusion dans les programmes de l'Organisation.
18. Le soutien apporté par la FAO au renforcement des systèmes statistiques nationaux dans l'ensemble de la région a donné lieu à une plateforme<sup>22</sup> destinée aux hauts fonctionnaires des bureaux nationaux de statistiques et des ministères de l'agriculture des pays membres de l'UA, à des fins de dialogue et d'avis sur l'élaboration, l'harmonisation et l'amélioration des statistiques alimentaires et agricoles, ainsi que, par suite, de comparaisons entre les indicateurs relatifs aux ODD. Un appui technique déterminant a été apporté aux pays en matière de traitement des données et/ou d'analyse et de conception des recensements ou enquêtes agropastorales.
19. Au cours du dernier exercice biennal, la FAO a noué ou renouvelé des partenariats porteurs de transformations avec:
- a. la Conférence régionale pour l'Afrique, le Forum pour la recherche agricole en Afrique, l'Organisation panafricaine des producteurs agricoles et le Fonds burkinabé de développement économique et social (FBDES), l'accent étant mis sur les dimensions de genre dans l'action pour le climat, le renforcement des capacités en faveur des systèmes agricoles novateurs, le renforcement des associations d'agriculteurs et l'amélioration de l'employabilité dans les filières agrosylvopastorales;
- b. les institutions financières internationales comme la Banque africaine de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale qui répondent aux besoins humanitaires urgents et relèvent les défis liés à la résilience et au développement. La FAO et la Banque africaine de développement ont aidé cinq pays<sup>23</sup> à présenter leurs notes d'investissements (pacte national pour l'alimentation et l'agriculture) à l'occasion du [Sommet Dakar 2](#).

<sup>20</sup> Ministères de l'agriculture, institutions financières, secteur privé et prestataires de services de 12 pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Kenya, Maroc, Malawi, Mauritanie, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie, Zambie et Zimbabwe). FAO et Département de l'économie rurale et de l'agriculture de l'UA.

<sup>21</sup> Cabo Verde, Ghana, Kenya, République démocratique du Congo, Tunisie et Zambie.

<sup>22</sup> Constituée durant la 27<sup>e</sup> session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA).

<sup>23</sup> Éthiopie, Ghana, Malawi, Niger et Soudan du Sud.

20. La collaboration avec le secteur privé a comporté des initiatives phares telles que, en 2022, le dialogue des responsables du secteur agroalimentaire en Afrique qui a permis à des dirigeants du secteur privé de débattre de recommandations importantes en matière de politiques eu égard au commerce agricole, à l'investissement, aux financements et à l'innovation.

21. Dans l'ensemble, pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a mobilisé plus de 1,29 milliard d'USD dans la région Afrique, soit 59 pour cent de plus que l'objectif fixé pour l'exercice biennal et compte parmi ses priorités absolues les situations d'urgence agricoles et alimentaires (AV 3), les systèmes agroalimentaires résilients (AV 4), les systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets (AE 1), l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs (AP 4), la nutrition au bénéfice des plus vulnérables (AN 2) et la biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture (AE 3).

### *C Initiatives institutionnelles de la FAO et nouvelles méthodes de travail*

22. Lancée en mars 2022, l'initiative «Un pays, un produit prioritaire» rassemble maintenant 28 membres dans la région et promeut 18 produits agricoles particuliers. Un groupe régional chargé des questions d'organisation<sup>24</sup> a été mis sur pied à des fins d'orientation, de coordination et de conseil. La [Plateforme régionale de connaissances Un pays – un produit prioritaire pour l'Afrique](#) est maintenant en état de marche. Des financements provenant des programmes de coopération technique et d'autres sources ont joué un rôle de catalyseur du passage à l'action sur le terrain et ont permis de susciter l'intérêt de nouveaux pays à l'égard de cette initiative, en vue d'y participer.

23. Les pays membres de l'initiative Main dans la main sont passés de 25 à 35, ce qui se traduit par des plans d'investissement qui dépassent maintenant 12 milliards d'USD. L'investissement initial de la FAO, réalisé par l'intermédiaire des projets de coopération technique, a joué un rôle fondamental. Il a permis d'apporter un soutien technique et a permis de coordonner des plans d'investissement. Dans l'ensemble, l'initiative Main dans la main a stimulé la programmation conduite par les pays et a permis de réaliser le passage nécessaire de la mobilisation des ressources à la facilitation des investissements.

24. En 2022, le Libéria et le Zimbabwe ont rejoint les neuf pays de l'initiative 1 000 villages numériques<sup>25</sup>. Un protocole d'accord entre le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et les représentations de la FAO au Niger et au Nigéria a été signé en vue d'une collaboration sur la numérisation et des activités dans le cadre de l'initiative 1 000 villages numériques. L'initiative 1 000 villages numériques a promu les possibilités offertes par le numérique en faveur de la sécurité alimentaire et de la transformation rurale en plaçant au premier plan les priorités locales de développement, les programmes de la FAO et les parties prenantes locales, notamment les services publics de vulgarisation et les entrepreneurs locaux. Un [rapport](#) régional sur les études d'évaluation nationale et l'expérience acquise a été publié.

25. Dans le cadre de l'initiative Villes vertes, afin de donner suite aux recommandations formulées à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, la FAO et le Conseil international pour les initiatives écologiques communales ont œuvré en partenariat au lancement du processus de création de laboratoires d'apprentissage faisant office de mécanismes de coordination en faveur du renforcement des politiques relatives aux systèmes alimentaires urbains en Afrique du Sud, au Kenya et au Sénégal, l'objectif étant de définir des mécanismes qui permettent de rapprocher les autorités nationales et locales.

26. Dans le cadre du plan d'action régional 2022-2025 relatif à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, le Bureau régional pour l'Afrique a organisé deux manifestations en marge des forums mondiaux de l'Organisation consacrés à la science et à l'innovation, l'accent étant mis, respectivement, sur la productivité et la compétitivité agricoles (en 2022) et les innovations en faveur de l'action climatique pilotées par des femmes ou des jeunes (en 2023).

---

<sup>24</sup> Il rassemble la FAO, le secteur privé (BAfD), des instituts de recherche et universités (Forum pour la recherche agronomique en Afrique) et des organisations de représentants des agriculteurs (Organisation panafricaine des producteurs agricoles).

<sup>25</sup> Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Niger, Nigéria, Sénégal, Somalie et Zimbabwe.

27. Outre des consultations régionales sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, l'Organisation a fourni un appui catalytique au premier Sommet africain sur le climat, notamment quant à la Déclaration de Nairobi sur le changement climatique et à l'Appel à l'action, et a donné un nouvel élan au dialogue sur les politiques après la COP 27, au moyen d'un dialogue régional sur les possibilités d'action conjointe.

### **FAO unie dans l'action**

28. Au cours de l'exercice biennal, des progrès importants ont été obtenus en ce qui concerne la cohérence des programmes, l'exécution et le suivi du portefeuille d'activités régional grâce à:

- a. la mise en place opérationnelle des équipes chargées de piloter les programmes interrégionaux;
- b. l'alignement de la planification stratégique entre les bureaux sous-régionaux et régionaux;
- c. l'appui à l'institutionnalisation de la fonction portant sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans les bureaux sous-régionaux et la mise au point de plans par étapes régionaux et sous-régionaux en la matière;
- d. l'appui technique et financier constamment apporté aux membres aux fins de l'élaboration de leur cadre de programmation conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au Cadre stratégique de la FAO et aux priorités régionales de l'Afrique.

### **Lacunes et expérience acquise**

29. Il faut que les bureaux de pays de la FAO s'adaptent rapidement aux nouveaux modèles d'activité issus du passage progressif à une approche axée sur les programmes et à l'utilisation de la Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels. Il est par conséquent important de pouvoir compter sur les compétences techniques nécessaires et sur un bon encadrement au niveau des pays. Un réexamen des principales approches est par ailleurs nécessaire pour faire en sorte que les activités mises en œuvre par la FAO avec des partenaires externes soient efficaces et permettent de rendre des comptes.

30. La participation des consommateurs et des parties prenantes à tous les niveaux demeure essentielle aux fins du renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments et de la concrétisation des cibles de la Déclaration de Malabo relatives aux pertes après récolte. À cette fin, des programmes d'éducation et de sensibilisation des consommateurs sont nécessaires, ainsi que la mobilisation des parties prenantes sur les dangers et les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, y compris les pratiques sûres de manutention des aliments, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives en faveur de la sécurité alimentaire et de réduire les incidences négatives de l'agriculture en termes d'empreinte climatique.

31. Le droit à une alimentation adéquate, que la FAO promeut, renvoie à l'information des consommateurs quant à leurs choix alimentaires. Le coût d'une alimentation saine augmente et reste le problème majeur s'agissant du caractère abordable des aliments pour les plus vulnérables. L'urbanisation et la multiplication des chaînes de restauration rapide sont des facteurs de mauvais choix alimentaires, qui augmentent la prévalence du surpoids et de l'obésité dans les zones urbaines africaines.

32. Le renforcement de la collaboration avec les pépinières d'entreprises, les décideurs, les secteurs d'activité et les partenaires de développement est essentiel pour communiquer de manière efficace au sujet de l'impact des pépinières d'entreprises dans la filière agroalimentaire et éviter la duplication des tâches. Les mécanismes de collaboration et d'échange d'expériences aux niveaux sous-régional et continental sont cruciaux pour donner un coup de fouet à l'écosystème entrepreneurial dans l'agro-industrie.

33. Sachant que le secteur privé joue un rôle primordial dans les domaines de l'innovation, du commerce, des financements et de l'investissement, il faut que des mesures soient constamment prises pour accroître l'intérêt et la participation du secteur privé et lancer de nouveaux partenariats visant à traiter les priorités régionales au moyen d'approches inclusives qui répondent aux besoins et qui sont axées sur les résultats.

34. Afin de satisfaire les besoins croissants des pays africains dans le domaine de l'agriculture numérique, la FAO doit intégrer la numérisation dans l'ensemble des priorités de ses programmes et renforcer les cadres internes d'appui à l'innovation numérique. La mobilisation de ressources destinées à cette fin et les partenariats techniques avec les institutions pertinentes sont essentiels.

35. La demande de données sur les indicateurs des ODD dépasse les capacités nationales de collecte de statistiques fiables. L'investissement dans le renforcement des capacités statistiques et l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation aux niveaux national, sous-régional et régional est essentiel pour créer un écosystème d'apprentissage et de responsabilisation autour des ODD.